



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC ROBERT-CLICHE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

*Séance ordinaire du 5 octobre 2020*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 5e jour d'octobre 2020 à 20h.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin  
Peggy Poulin-Nolet

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire  
Éric Morency  
Renald Rodrigue

**Est absent :**

Monsieur le conseiller : Mario Boily

Tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse Denise Roy.

**Est aussi présente :**

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

**Ordre du jour**

**1. Ouverture de la séance**

1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**2. Administration générale et greffe**

- 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020
- 2.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2020
- 2.3. Adoption des comptes

**3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**

- 3.1. Rapport urbanisme
- 3.2. Dérogation 477, 1er rang Est

**4. Travaux publics**

- 4.1. Débroussailleuse
- 4.2. Vente tuiles de béton 16 x 16
- 4.3. Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration CE
- 4.4. Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration ES
- 4.5. Projets voiries 2021

**5. Sécurité publique et incendie**

- 5.1. Rapport d'intervention septembre 2020

## **6. Loisir, organismes et activités culturelles**

- 6.1. Commandites
- 6.2. Comité MADA-Famille
- 6.3. Programmation accès-logis
- 6.4. Tourisme Chaudière-Appalaches
- 6.5. Photos et vidéos de la Municipalité

## **7. Affaires nouvelles**

## **8. Période de questions**

## **9. Divers**

- 9.1. Lecture de la correspondance
- 9.2. Rapport des organismes
- 9.3. Rapport mairesse

## **10. Levée de l'assemblée**

### **1. Ouverture de la séance**

#### **1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

##### **Résolution 169-09-2020**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que madame la mairesse en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

### **2. Administration générale et greffe**

#### **2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020**

##### **Résolution 170-09-2020**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

## **2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2020**

### **Résolution 171-09-2020**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2020 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2020 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

## **2.3 Adoption des comptes**

### **Résolution 172-09-2020**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de septembre 2020 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 175 995,79\$.

Adoptée

## **3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**

### **3.1 Rapport urbanisme**

Le rapport des permis émis pour le mois de septembre est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

### **3.2 Dérogation 477, 1er rang Est**

#### **Résolution 173-09-2020**

ATTENDU QUE M. Sylvain Côté demeurant au 477, 1<sup>er</sup> Rang Est a débuté la construction d'un deuxième garage détaché sur son terrain sans avoir demandé au préalable les autorisations nécessaires;

ATTENDU QUE selon l'article 57 du règlement de zonage 324-2014 un seul garage attaché et un seul garage détaché sont autorisés;

ATTENDU QUE M. Côté demande une dérogation mineure pour terminer la construction de son deuxième garage détaché;

ATTENDU QUE le terrain en question a une superficie de 13,140.0 mètres carrés et que le deuxième garage détaché ne sera pas visible de la voie publique;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande le dossier;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter la dérogation mineure du 477, 1er rang Est.

Adoptée

#### **4. Travaux publics**

##### **4.1 Débroussailleuse**

###### **Résolution 174-09-2020**

ATTENDU QUE la Municipalité s'est départie de son tracteur New Holland;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE vendre la débroussailleuse au prix de 4 500\$.

Adoptée

##### **4.2 Vente tuiles de béton 16 x 16**

###### **Résolution 175-09-2020**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE vendre les tuiles anciennement localisées au gazebo en face de l'Hôtel-de-Ville au coût de 1.00\$ chacune. Un article sera publié dans le journal EchoDilon.

Adoptée

##### **4.3 Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration CE**

###### **Résolution 176-09-2020**

Dossier PPA-CE: 00029417-1-20200603-39

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil de St-Odilon-de-Cranbourne approuve les dépenses d'un montant de 10 000\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

#### **4.4 Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration ES**

##### **Résolution 177-09-2020**

Dossier PPA-ES 00029400-1-20200603-38

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de St-Odilon-de-Cranbourne a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil de la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne approuve les dépenses d'un montant de 5000\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

#### **4.5 Projets voiries 2021**

##### **Résolution 178-09-2020**

Il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder le contrat pour plan et devis au service d'ingénierie de la Ville de St-Joseph-de-Beauce pour la réfection de la rue Turcotte et de la rue Bélair.

Adoptée

#### **5. Sécurité publique et incendie**

##### **5.1 Rapport d'intervention septembre 2020**

##### **Résolution 179-09-2020**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de septembre 2020 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

#### **6. Loisir, organismes et activités culturelles**

##### **6.1 Commandites**

Aucune demande.

##### **6.2 Comité MADA-Famille**

##### **Résolution 180-09-2020**

ATTENDU QUE la MRC Robert Cliche a conclu une entente collective avec la ministre responsable des aînés et des proches aidants dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

ATTENDU QUE la MRC s'est vu accorder une aide financière de 72 000\$ pour lui permettre de réaliser la mise à jour de sa politique et son plan d'action MADA ainsi que les politiques des aînés et plans d'action MADA de neuf (9) municipalités participantes: Saint-Alfred, Saint-Victor, Beauceville, Saint-Joseph-des-Érables, Saint-Odilon, Tring-Jonction, Saint-Jules, Saint-Frédéric et Saint-Séverin;

ATTENDU QUE la politique familiale de la MRC et des municipalités participantes est échue depuis 2018 et qu'une démarche de mise à jour de la politique familiale de la MRC et son plan d'action Famille comprend les mêmes étapes que la démarche MADA;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE former un comité de pilotage MADA-Famille de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne dont le mandat consistera à alimenter la démarche de mise à jour de la politique des aînés et de la famille et les plans d'actions respectif;

QUE le comité de pilotage MADA-Famille de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne soit composé de :

- M. Réналd Rodrigue, élu responsable du dossier Aînés et Famille de la municipalité;
- Mme Karine Couture, représentante du milieu de vie des Aînés;
- Mme Line Lafontaine, représentante du milieu de vie des Aînés;
- Mme Audrey Pomerleau, représentante du milieu de vie des Familles;
- Mme Caroline Labbé, représentante du milieu de vie des Familles;
- Mme Marie-Claude Brassard, organisatrice communautaire;
- Mme Audrey Boivin, agente de développement rural et chargée de projet MADA;
- M. Denis Guérin formateur au Carrefour action municipale et famille.

Adoptée

### **6.3 Programmation accès-logis**

#### **Résolution 181-09-2020**

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

ATTENDU QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QU'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;

DE transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

Adoptée

#### **6.4 Tourisme Chaudière-Appalaches**

##### **Résolution 182-09-2020**

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne désire être membre de Tourisme Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE le tarif annuel pour être membre de Tourisme Chaudière-Appalaches est de 295\$ pour être dans le guide touristique et sur le site Web ChaudiereAppalaches.com;

ATTENDU QUE le guide est déjà imprimé et que pour l'ajout au site web, le coût est de 0.81\$ par jour d'ici le 31 décembre 2020 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE devenir membre à partir du 1er janvier 2021 au coût de 295\$.

Adoptée

#### **6.5 Photos et vidéos de la Municipalité**

##### **Résolution 183-09-2020**

Il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE mandater Jeff Drone pour la prise de photo dans la municipalité au coût de 250\$ pour 5 photos.

Adoptée

#### **7. Affaires nouvelles**

Aucune affaire nouvelle.

#### **8. Période de questions**

Aucune question dans la salle.

#### **9. Divers**

### **9.1 Lecture de la correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

### **9.2 Rapport des organismes**

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

### **9.3 Rapport mairesse**

La mairesse, Mme Denise Roy, fait son rapport de la dernière séance du conseil des maires de la MRC Robert-Cliche.

## **10. Levée de l'assemblée**

### **Résolution 184-09-2020**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 20h15.

Adoptée

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

***Denise Roy,***  
**Mairesse.**

---

***Dominique Giguère,***  
**Directrice générale.**